

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 89 (1938)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** Affaires de la société

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### Suppléments aux périodiques de la Société forestière suisse.

Dans sa séance du 6 novembre, le comité permanent de la Société forestière suisse a décidé d'introduire une innovation, à titre d'essai, dans la distribution des suppléments. Jusqu'ici, ils ont été donnés gratuitement à *tous les membres* de notre société, cela sans commande. Dorénavant, il sera procédé comme suit : avant l'impression des dits suppléments, il sera adressé, à tous ceux qui reçoivent l'un ou l'autre des deux périodiques, une carte au moyen de laquelle ils pourront exprimer leur désir de recevoir gratuitement le prochain cahier. En se basant sur ces réponses, le comité permanent pourra fixer le montant du tirage et, si possible, fera droit à toutes les demandes. Seront servis en première ligne : les membres de la Société forestière suisse, quelques bibliothèques suisses et les offices avec lesquels il y a un service d'échange de publications.

Au moyen de cette innovation, on cherchera à éviter, d'une part, d'adresser ces suppléments à des personnes qui n'y tiennent pas. D'autre part, il sera possible, ainsi faisant, de fournir gratuitement à ceux de nos abonnés, qui ne sont pas membres de la Société forestière suisse, certaines publications qu'ils pourraient désirer.

Le dernier supplément n° 17, de M. *W. Ammon* : « Das Plenterprinzip in der schweizerischen Forstwirtschaft, Folgerungen aus 30 Jahren Bewirtschaftung von Plenterwäldern » n'a été distribué qu'à nos sociétaires. Mais cette étude a paru aussi sous forme de livre, chez l'éditeur Paul Haupt, à Berne et Leipzig.

## CHRONIQUE.

### Confédération.

#### **Ecole polytechnique fédérale.** *Nombre des étudiants.*

A l'*Ecole forestière* (6<sup>me</sup> division), les récentes admissions comportent une nouvelle augmentation : 24 (en 1936 : 20).

*L'effectif actuel* des étudiants forestiers se décompose comme suit (fin décembre 1937) :

1 <sup>er</sup> cours . . .	25 étudiants	3 <sup>me</sup> cours . . .	13 étudiants
2 <sup>me</sup> » . . .	18 »	4 <sup>me</sup> » . . .	13 »

auxquels il faut ajouter cinq en congé (dont un pour maladie), soit, au total : 74 (en 1936 : 69).

Ces 74 étudiants se répartissent comme suit entre les cantons et pays d'origine :

Grisons . . . . .	13	Valais . . . . .	5
Berne . . . . .	11	St-Gall . . . . .	5
Zurich . . . . .	10	Schaffhouse . . . . .	4

Vaud . . . . .	4	Glaris . . . . .	1
Lucerne . . . . .	3	Appenzell Rhodes-Ext. . . . .	1
Neuchâtel . . . . .	3	Thurgovie . . . . .	1
Soleure . . . . .	3	Uri . . . . .	1
Tessin . . . . .	3	Zoug . . . . .	1
Argovie . . . . .	2	Allemagne . . . . .	1
Fribourg . . . . .	2		

Ont quitté l'Ecole en 1937 : 19 étudiants, dont 16 ont reçu le diplôme d'ingénieur forestier, et les trois autres à cause de résultats insuffisants aux épreuves d'examen.

### Etranger.

**Etats-Unis d'Amérique.** Notre compatriote M. le Dr *Arthur Meyer*, ancien assistant à l'Ecole forestière de Zurich et qui professait, depuis juin 1935, à l'Ecole forestière de Mexico, a reçu un appel comme professeur au State College de Pennsylvania, appel qu'il a accepté.

M. Meyer a commencé ses cours et exercices en septembre; ceux-ci comprennent la dendrométrie, l'aménagement, l'estimation des forêts et les méthodes statiques de recherches. L'école forestière de Pennsylvania — institut d'Etat — est une des plus anciennes et compte parmi les plus importantes des Etats-Unis. Elle va être dotée prochainement d'une « forêt d'école », grande de 3000 ha, ainsi que d'un bâtiment nouveau. L'université entière, qui compte environ 6000 étudiants et étudiantes, est actuellement en plein développement.

Nous adressons nos félicitations cordiales à M. le professeur Meyer au sujet de l'appel flatteur dont il a été l'objet, et lui souhaitons entière satisfaction dans l'exercice de son nouveau champ d'activité.

---

### BIBLIOGRAPHIE.

*Société vaudoise de sylviculture et Association forestière vaudoise. Agenda forestier et de l'industrie du bois pour 1938.* Editeur : V. Porchet & C<sup>ie</sup>, rue de la Paix, Lausanne. Prix : 2,75 fr.

Dans la notice publiée ici, en février dernier, sur l'Agenda forestier 1937, nous avons relevé les difficultés contre lesquelles avaient eu à lutter les éditeurs de cette utile publication. En particulier, un retard bien regrettable s'était produit, dont nous avons indiqué les raisons.

Pour cette 31<sup>me</sup> année, tous ces avatars ont pu être éliminés; aussi le volume a-t-il paru déjà dans la première moitié de décembre 1937, ce dont il faut féliciter ceux qui y ont collaboré, en particulier le comité de la société vaudoise de sylviculture. Ce ne fut pas une besogne facile de le mettre au point, de réaliser les améliorations et compléments prévus déjà en 1936.

D'une façon générale, le joli volume, à la couverture verte et au titre en lettres dorées, se présente au mieux. Quant à l'impression, le tout, texte